

Témoignage en faveur du projet de loi 17

3 juin 2026

Présenté à l'Assemblée nationale du Québec

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de l'occasion de m'exprimer aujourd'hui en appui au projet de loi 17, qui vise à établir un cadre législatif et réglementaire pour le stockage du carbone au Québec. L'adoption de ce projet de loi constitue une étape déterminante pour positionner le Québec comme chef de file mondial dans une industrie stratégique en pleine émergence : la gestion du carbone.

Le Québec dispose d'atouts exceptionnels pour développer cette filière : une électricité propre et abondante, une expertise industrielle reconnue, ainsi qu'un potentiel géologique propice au stockage permanent du CO₂. Or, malgré ces avantages, l'absence actuelle d'un cadre clair et robuste pour le stockage du carbone freine des investissements majeurs et empêche la concrétisation de projets structurants sur notre territoire.

Svante représente un exemple concret d'opportunité stratégique pour le Québec. Entreprise canadienne de classe mondiale dans le captage, le transport et le stockage du carbone, Svante a levé à ce jour plus de 800 millions de dollars en financement privé pour soutenir le développement et l'industrialisation de ses technologies pour le captage du carbone des procédés industriels et du captage direct de l'air. Elle opère maintenant une usine de fabrication de taille mondiale à Vancouver, spécialisée dans la production de filtres pour le captage du CO₂. Au fil de sa croissance, Svante a développé une plateforme intégrée de gestion du carbone organisée autour de trois divisions complémentaires : une division manufacturière dédiée à la production à grande échelle, une division d'ingénierie, et une division de développement et de financement de projets de capture, transport et stockage. Cette intégration verticale positionne l'entreprise comme un acteur capable de livrer des solutions complètes, de la capture à la séquestration permanente du carbone.

Plus spécifiquement, Svante offre une expertise pointue en séquestration géologique du carbone avec notre récente acquisition de la société Carbon Alpha basée à Calgary et du projet North Star en Saskatchewan pour la capture, transport et stockage du CO₂ émis par une centrale électrique alimentée par des résidus forestiers. Depuis 2023, nous travaillons également en partenariat avec la société Deep Sky, pour le développement de sites de stockage du carbone au Québec, dont le projet à Thetford Mines et ailleurs au Québec. Toutefois, la réalisation de projets au Québec demeure directement conditionnelle à l'adoption d'un cadre législatif encadrant le stockage du carbone.

Dans ce contexte, l'adoption du projet de loi 17 représente un levier critique pour permettre à Svante de choisir d'investir au Québec et de concrétiser ses ambitions au Québec, incluant l'établissement d'un centre d'excellence québécoise en gestion du carbone incluant plusieurs acteurs de la chaîne d'approvisionnement de la recherche, développement et démonstration (RDD) de nouveaux matériaux et procédés (Kemitek), la fabrication de composantes mécaniques (Marmen) et au financement de projet. Une telle décision contribuerait à ancrer au Québec une expertise de pointe, à attirer des investissements privés significatifs et à structurer une véritable grappe industrielle autour de la gestion du carbone. L'objectif n'est pas seulement de réduire les émissions nationales, mais aussi de garantir que le Québec capte la valeur en développant, déployant et exportant des crédits de carbone et des technologies de gestion du carbone plutôt que de les importer.

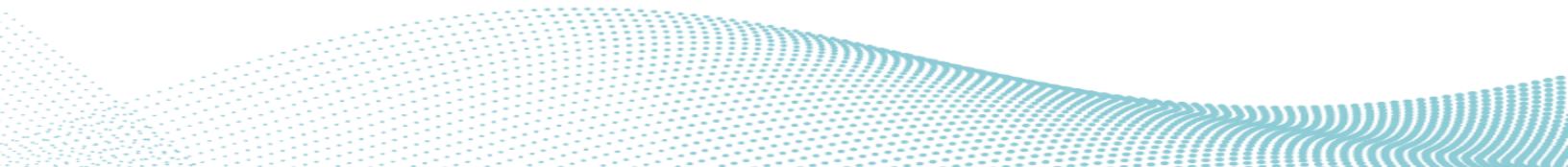
Par ailleurs, il est essentiel de considérer le positionnement concurrentiel du Québec à l'échelle canadienne. Le gouvernement fédéral a mis en place des instruments fiscaux puissants, notamment des crédits d'impôt à l'investissement pour le captage et le stockage du carbone, qui remboursent une part significative des coûts en capital (50%). Ces incitatifs ont déjà commencé à orienter les investissements vers les juridictions disposant d'un cadre réglementaire adéquat. À la lumière de l'entente récente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta visant à accélérer le déploiement de projets de gestion du carbone, il est raisonnable d'anticiper que des investissements majeurs se concentreront dans cette province. Dans ce contexte, le Québec doit agir rapidement afin de capter sa part de ces investissements et demeurer compétitif. L'adoption du projet de loi 17 constitue une condition essentielle pour permettre au Québec de bénéficier pleinement de ces mécanismes fédéraux.

Au-delà de ces projets spécifiques, l'enjeu est plus large. La capture, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que l'élimination du CO₂ atmosphérique, sont désormais reconnus comme essentiels pour atteindre la carboneutralité. Même avec des efforts soutenus de réduction des émissions, des volumes importants de CO₂ devront être captés et éliminés pour respecter les engagements climatiques du Québec. Le Québec dispose d'un potentiel particulièrement fort dans le développement de projets de bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS) et de captage direct dans l'air (DAC), notamment en raison de ses ressources biomasse, de son électricité propre et de sa base industrielle. Ces filières représentent donc des leviers critiques pour la décarbonation de l'économie québécoise, mais également pour la création de nouvelles chaînes de valeur industrielle exportables.

Un déploiement structuré de la gestion du carbone permettrait de capter et d'éliminer jusqu'à 5 - 8 million de tonnes de CO₂ par année d'ici 2035. Cela représente une contribution majeure à l'atteinte de la cible de réduction des émissions, tout en permettant à nos industries de rester compétitives et de poursuivre leur développement ici, au Québec. Le Québec dispose d'un portefeuille concret de projets CCUS réalisables d'ici 2035. Aucun autre levier ne peut livrer ce volume dans ce délai. La gestion de ce volume de carbone nécessiterait une production d'électricité propre de 375 kWh par tonne de CO₂ pour les sources industrielles ponctuelles et de 900 kWh par tonne de CO₂ pour la capture directe dans l'air (DAC), ce qui correspond à une puissance comprise entre 280 MW et 435 MW.

De plus, l'investissement en capital pour une installation de capture d'un million de tonnes par an est d'environ 400 millions de dollars pour les sources industrielles ponctuelles et de 1,5 milliard de dollars pour la DAC, ce qui représente une opportunité d'investissement totale allant de 3 à 5 milliards de dollars.

Dans ce contexte, le projet de loi 17 ne constitue pas seulement un outil réglementaire : il s'agit d'un levier stratégique pour le développement économique, l'innovation industrielle et la transition énergétique. Il envoie un signal clair aux investisseurs que le Québec est prêt à jouer un rôle de premier plan dans une industrie globale en forte croissance. À l'inverse, retarder son adoption



risquerait d'entraîner un déplacement durable des investissements vers d'autres juridictions canadiennes ou internationales déjà en avance.

Le Québec se trouve aujourd'hui à un moment charnière. Les technologies sont prêtes. Les capitaux sont disponibles. Les projets sont identifiés. Ce qu'il manque, c'est le cadre législatif permettant de passer à l'échelle.

En adoptant le projet de loi 17 dans les meilleurs délais, l'Assemblée nationale a l'occasion de catalyser le développement d'une nouvelle filière industrielle, de soutenir la compétitivité des entreprises québécoises, de créer des emplois de qualité en région, et de contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs climatiques du Québec.

Il s'agit d'une fenêtre d'opportunité limitée. Les technologies sont prêtes à être déployées. Le capital privé est disponible mais conditionnel. D'autres juridictions au Canada avancent rapidement. Sans signal clair d'ici quelques mois, les investissements vont se déplacer ailleurs et le Québec perdra son avantage stratégique.

Je vous invite donc respectueusement à faire du projet de loi 17 une priorité législative et à en assurer l'adoption rapide.

Je vous remercie de votre attention.

Claude Létourneau
Président & directeur général

Email : cletourneau@svanteinc.com

